

Durée du programme de formation : 7 heures

Tarif : 350 € HT

Formateur : Sophie Serrault

Mettre en place une procédure disciplinaire

I) LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

- Définition
- Les fautes
- Les sanctions autorisées
- Les sanctions prohibées
- Différence entre sanction lourde et sanction simple
- Procédure en cas de sanction lourde
- Procédure en cas de sanction simple
- En cas de contestation de la sanction

II) L'ELABORATION DU REGLEMENT INTERIEUR

- Cas Pratique

Ecrire son propre règlement intérieur à l'aide des textes du code du travail et en tenant compte du fonctionnement de son entreprise.

Public visé : Chef d'entreprise – Assistant RH – Assistante de direction

Eligibilité de la formation : Plan de formation ou CPF

Prérequis : pas de prérequis spécifique

Les objectifs :

- Connaître ses droits et ses devoirs en termes de procédure disciplinaire
- Savoir la mettre en place et procéder à une sanction
- Comprendre l'intérêt de mettre en place un règlement intérieur

Point fort de cette formation : La formation est animée par l'expert en social. Il est proposé aux stagiaires de mettre en place un règlement intérieur au sein de leur entreprise afin de faciliter la mise en place d'une procédure disciplinaire.